



Programmes d'apprentissage – une nouvelle forme d'intervention dans la justice pénale

Un projet pilote de l'Office fédéral de la justice et de la Direction de la justice et des affaires intérieures, réalisé du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2003

Aide-mémoire à l'intention des établissements pénitenciers concernant l'application des programmes pour groupes d'entraînement des capacités sociales

L'objectif du projet-pilote „Programmes d'apprentissage – une nouvelle forme d'intervention dans la justice„ était de vérifier si des programmes pour groupes d'entraînement des capacités sociales permettent de réduire le danger de récidive des personnes en cours de détention et sortant de détention. Les programmes d'entraînement comportemental sont axés sur les besoins d'entraînement des participants. Leur objectif est de contribuer à préparer les participants à leur sortie et à renforcer de manière ciblée certaines capacités, par exemple apprendre à reconnaître les problèmes et à développer systématiquement des solutions, ou apprendre à reconnaître et à accepter ses limites et ses échecs. Il existe aussi un programme d'entraînement à l'entretien d'embauche et à la communication, visant à renforcer la confiance en soi dans la perspective d'une candidature à un poste de travail.

Les rapports de clôture sur le projet pilote sont à présent disponibles. Le rapport sur la phase d'essai du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2003 renseigne sur la mise en œuvre du projet. Le rapport d'évaluation fournit une grande quantité de données étayant l'évaluation scientifique. Ces résultats sont encourageants et montrent comment les programmes d'apprentissage peuvent être perfectionnés.

Une des exigences portées aux projets pilotes est qu'ils doivent être transposables à d'autres organisations. Le présent aide-mémoire contient les informations et remarques les plus importantes pour leur mise en œuvre à l'intention des personnes intéressées.

Bewährungs- und Vollzugsdienste
Lernprogramme

Heidi Hollenweger, Abteilungsleiterin

Bref aperçu sur les programmes d'apprentissage „TRIAS“ Entraînement pour détenus et sortants de détention

Les programmes d'apprentissage „TRIAS“ sont axés sur les problèmes et se composent de deux entraînements dont les contenus sont basés les uns sur les autres, si bien qu'ils peuvent suivis être l'un après l'autre ou bien séparément. Le premier entraînement commence dès le début de la détention et dure six semaines. Le deuxième entraînement prend place quelques mois avant la fin de la peine et dure lui aussi six semaines. L'affectation à l'examen de l'aptitude au programme a régulièrement lieu par les soins du service social de l'établissement pénitencier. Un entretien ultérieur de contrôle fait suite au déroulement du groupe d'entraînement. Les remarques suivantes vous donneront une vue d'ensemble des programmes d'entraînement axés sur les problèmes et ainsi que quelques informations sur les groupes-cibles et le déroulement de l'intervention.

Coopération entre les établissements pénitenciers et la probation

Selon la taille de l'établissement pénitencier et tout spécialement celle du service social, la coopération avec les services de probation de la région peut être avantageuse. Outre un renfort en ressources personnelles, cette coopération présente de multiples intérêts ; elle permet de ne pas être astreint aux contraintes du quotidien de l'établissement et de réaliser les programmes d'apprentissage à l'extérieur de l'établissement, offre la possibilité d'un suivi sous forme d'entretiens ultérieurs de contrôle après la mise en liberté, ou même d'une prise en charge directe du patronage / de la probation.

Les programmes d'entraînement

Les programmes d'entraînement suivants sont réalisés.

Programme d'entraînement	Contenus	Groupe-cible
TRIAS I Entraînement pour personnes en cours de détention ou sortant de détention	Elaborer des solutions aux problèmes, maîtriser les conflits	Personnes en cours de détention (y compris les personnes sans autorisation de congé, du fait que l'entraînement a lieu dans l'établissement)
TRIAS II Entraînement pour personnes en cours de détention ou sortant de détention	Bien mener un entretien d'embauche, améliorer son style de communication	Personnes en cours de détention ou avant leur sortie de détention (uniquement pour les personnes avec autorisation de congé, comme l'entraînement à Zurich)

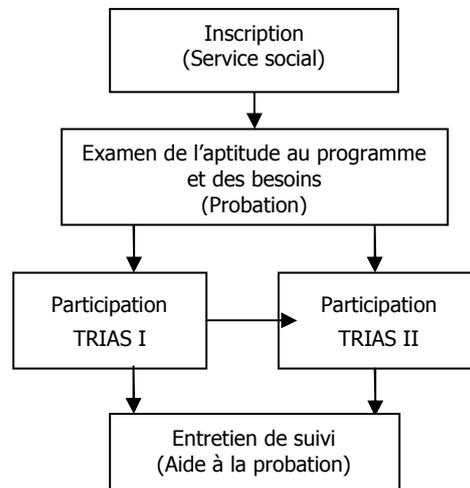
Les groupes-cibles des programmes d'entraînement

Pour pouvoir participer à un programme d'entraînement, les détenus doivent remplir les conditions suivantes:

- Exécution de peine de plusieurs mois avec autorisation de congé (pour TRIAS II uniquement)
- Volonté d'améliorer ses capacités sociales personnelles
- Possibilité de résider en Suisse après l'exécution de peine
- Connaissances suffisantes de la langue allemande

Réalisation des programmes d'entraînement axés sur les problèmes

Le schéma suivant montre le déroulement des programmes réalisés par le Service de probation (Bewährungs- und Vollzugsdienste) avec les établissements pénitentiers Pöschwies/ZH, Affoltern/ZH et Realta/GR. Après l'examen des conditions énumérées plus haut, le service social de l'établissement pénitentier transmet les détenus au Service de probation pour un examen de leur aptitude au programme. Le service chargé de cet examen d'aptitude communique ensuite au service social les convergences entre les objectifs de l'entraînement et les besoins d'intervention du participant et son aptitude au programme. Si l'on peut définir un nombre suffisant d'objectifs, la direction de l'établissement donne son accord à la participation au programme d'entraînement, et l'admission dans le groupe d'entraînement peut alors avoir lieu. Un entretien ultérieur de contrôle, six mois après la fin du programme d'entraînement, sert à vérifier ou consolider les résultats de l'entraînement. La structure des programmes d'entraînement axés sur les problèmes est la suivante:



A quoi faut-il prêter attention au cours de l'introduction des programmes d'apprentissage

La mise en pratique des programmes d'entraînement axés sur les problèmes et leur impact sur la vie quotidienne des établissements pénitentiers nécessitent une planification minutieuse, accompagnée dans la mesure du possible d'un calendrier exact. Les éléments les plus importants sont:

- la coopération entre service social et probation,
- la clarification des besoins,
- le cas échéant (pour TRIAS II), coopérations dans le cadre du concordat de l'exécution de peines
- les exigences portées à la réalisation des programmes d'apprentissage
- les ressources nécessaires pour la réalisation des programmes d'apprentissage

• Clarification des besoins

Il existe des programmes d'apprentissage pour deux groupes-cibles. Il faut donc tirer au clair avec lequel de ces groupes les programmes d'apprentissage devront être réalisés, la condition requise étant d'atteindre un nombre déterminé de participants présentant des besoins d'intervention dans le domaine des capacités à résoudre les problèmes / les conflits ou concernant la préparation à des entretiens d'embauche. Pour coordonner par-

faitement les programmes d'apprentissage et les dates d'entrée et de sortie, il faudrait envisager et mettre en œuvre un programme d'apprentissage par trimestre, si le nombre de participants est atteint. A ceci s'ajoute que les personnes désignées pour l'évaluation de leur aptitude ne seront pas toutes admises, c'est-à-dire que le nombre des assignations est en général supérieur au nombre concret des participants.

- **Coopération avec d'autres établissements pénitenciers**

TRIAS II débute au cours des derniers mois avant la sortie de détention et veut donc intensifier le rapport avec le monde extérieur, et tout spécialement le marché du travail. Un entraînement qui prend place en dehors de l'établissement pénitencier cherche ici à assurer la transition. TRIAS II (avec autorisation de congé) offre la possibilité de vérifier si la probation de la région pourrait organiser et réaliser un programme d'entraînement pour plusieurs établissements pénitenciers faisant partie du même concordat pénal.

- **Ressources nécessaires pour le déroulement de programmes d'apprentissage**

Sur la base de 6 unités à 3,5 heures avec 6 participants, les besoins en personnel pour les programmes d'apprentissage TRIAS I ou II se calculent de la manière suivante:

- ◆ 10 clarifications d'aptitude à 2 heures = 20 heures.
- ◆ Déroulement du groupe d'entraînement en double gestion (2 pers.): 12 x 3,5 h = 42 h
- ◆ Préparation et analyse ultérieure des séances: 12 x 2,5 heures = 30 heures
- ◆ 1 entretien ultérieur de contrôle d'1 heure = 6 heures
- ◆ Il en résulte un total de 98 heures (sans les besoins administratifs).

- **Exigences requises pour les collaborateurs à la réalisation de programmes d'apprentissage**

Les collaborateurs des services sociaux et de la probation disposent en règle générale d'une formation d'assistance sociale. Pour le déroulement des programmes d'apprentissage, une formation supplémentaire est toutefois indispensable. Elle se compose de connaissances de base sur les interventions à caractère cognitif axées sur le comportement, ainsi que de connaissances spéciales dans le domaine de la probation axée sur le type de délit ainsi que sur le travail en groupe.

Comme malheureusement aucune institution ne propose de médiation de savoir dans ces domaines, le service de probation (Bewährungs- und Vollzugsdienste) offre des formations sur 5 à 7 jours.

Vous êtes intéressé/e?

Entrez en contact avec nous.

Nous pourrions vous fournir des informations plus détaillées, mettre la procédure au point avec vous et attirer votre attention sur les difficultés.

Vous trouverez les rapports de clôture sur la phase d'essai ou sur l'évaluation sur le site Internet de l'Office fédéral de Justice sous www.bj.admin.ch.

Bewährungs- und Vollzugsdienste
Lernprogramme
Feldstrasse 42
Tel. 043 259 83 12, e-Mail: lernprogramme@ji.zh.ch